

## **Conseil du 15 octobre 2020**

Le Havre

### **Présents**

JL. Rinaudo, P. Madeline, D. Reguer

E. Annot, M. Augustinova, P. Bergel, S. Gaviria, C. Godard, F. Le Bourhis, D. Mouralis, E. Palomares, H. Platel, F. Saunier, C. Sénémeaud, O. Sirost,

P. Cajot, E. Martin

Invité : R. Thouvarecq

### **1 - Approbation du compte rendu du conseil de juillet 2020**

#### **2 - Informations générales**

Soutenances : si des soutenances sont programmées d'ici le 20 octobre 2020, elles devront encore respecter les versions initiales de l'arrêté de mai 2016 :

- pas de procédure entièrement dématérialisée ;
- une procédure partiellement dématérialisée qui reste possible mais à l'exception du président de jury devant siéger dans la même salle que le doctorant.

JED (25 mars 2021) : la date limite de l'appel à proposition est fixée au 2 novembre.

Chaque unité de recherche proposera un collègue HDR pour évaluer de 1 à 3 propositions

Le point sur les inscriptions (encore en cours) et les soutenances de l'année, comme sur le budget sont reportés au conseil suivant

#### **3 – Elections**

Le conseil de l'ED élit Sandra Gaviria à la direction adjointe de l'ED pour le site du Havre

Le conseil de l'ED élit Jacques Defortescu comme personnalité extérieure du conseil de l'ED HSRT.

JL. Rinaudo rappelle la difficulté de mobiliser les personnalités extérieures au sein des conseils.

Les élections des représentants des doctorants auront lieu en janvier. Comme l'an passé, elles se dérouleront en ligne car cela a permis de mobiliser beaucoup plus de doctorants.

#### **4 – Commission contrats doctoraux**

Suite à un courrier de sociologues adressé à l'ED HSRT, (voir annexes), le fonctionnement de la commission est rappelé : choix des 9 participants en début de contrat, évaluation du dossier et de l'audition, pas de note pour les projets de sa propre unité de recherche.

Un bilan par unité de recherche des contrats obtenus depuis 2016 est établi (voir annexes) et un échange s'engage sur les critères de sélection des contrats doctoraux.

Il est réaffirmé que l'ED ne peut être simplement une chambre d'enregistrement des choix des unités de recherche.

La répartition par unité des contrats (à l'image de ce qui se fait dans certaines ED de sciences

« dures ») n'est pas satisfaisante et ne permet pas la prise en compte du projet du doctorant.

Les critères de faisabilité dans un délai raisonnable (4 ans) qui assurément doit être moins long que la

durée de thèse des doctorants non financé, et de qualité scientifique sont importants. Il est rappelé également que ces questions soulevées ici par des sociologues, résultent du faible nombre de contrats doctoraux dont disposent l'ED HSRT. Une demande en direction du CED et de la présidence de l'université du Havre-Normandie sera formulée.

Une réunion de travail sur les critères est programmée en décembre 2020.

#### **5 - Demande de rattachement équipe Chétalat**

L'équipe de G. Chétalat demande pour la deuxième fois, après un vote négatif du conseil au printemps dernier, son rattachement à l'ED.

Des précisions sont attendus par l'ED HSRT, concernant l'organigramme de l'équipe, le noms, le statut et l'appartenance à la 16<sup>e</sup> section des personnes impliquées.

Un échange doit avoir lieu avec l'ED Nbise.

#### **6 - Formation doctorale 2020-2021**

Les formations doctorales pouvant se tenir en ligne sont reconduites.

La formation à l'intégrité scientifique peuvent être suivies via le Mooc de l'université de Bordeaux.

Celle sur la pédagogie dans le supérieur via le Mooc sur Fun.

Des interrogations demeurent pour la formation au logiciel Nvivo, et *Orientations épistémologiques et méthodologiques des recherches portant sur l'analyse des activités professionnelles et des métiers* coordonnée par Richard Wittorski.

Arnaud Dubois propose un séminaire en ligne *Approches cliniques dans les métiers de la relation*.

Faisant jouer le principe de subsidiarité, l'ED ne propose pas de formation déjà proposées par les unités de recherche ou les pôles de la MRSH : L'ED soutient les séminaires du pôle Risques, pôle rural, pôle Fete, du pôle Vile et sciences sociale de la MRSH de Caen et la formation à R proposée par l'UMR Idées.

## Annexes

Tableau de répartitions des contrats doctoraux établissement (y compris handicap) et RIN

	2016-2020				2020		2019		2018		2017		2016	
	TOTAL	RIN 50	RIN 100	Etab	RIN	Etab	RIN	Etab	RIN	Etab	RIN	Etab	RIN	Etab
ATE	2	2	0	0	1		1							
CERREV	2		1	1	1									1
CESAMS	3		1	2				2					1	
CETAPS	11	1	2	8	1	2	3	2		1		2		1
CIRNEF	4		0	4			1			2				2
CRFDP	5		3	2	2	2					1			
DYSOLAB	5		1	4						2		1	1	1
ESO	5		0	5		1				2		2		
IDEES	15		6	9		1	1	4	2	2				2
LETG	7	1	3	3		1	1	1	1	1	1		1	
LPCN	4		3	1			2		2		1	1		
NIHM	13	5	3	4	1		1	1	2	1	2	1	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Pour 2020, seuls les RIN 100% sont comptabilisés.

ATE dispose de contrats doctoraux octroyés par le ministère de la Culture qui n'entrent pas dans le total indiqué ici car non soumis à la commission de l'ED.

En 2019, Dysolab a obtenu 2 contrats doctoraux établissement qui ont été refusés par les candidats. 2 candidats du Cerrev et 1 de Dysolab sur la liste complémentaire ont également refusé ces contrats.

Les 4 contrats doctoraux établissement de l'université du Havre-Normandie vont exclusivement à l'UMR Idées, seule unité de l'ED HSRT dans cet établissement.

Rouen, le 9 octobre 2020

Objet: adresse au conseil de l'ED HSRT 556

Chères et chers collègues,

Les sociologues des laboratoires DySoLab de Rouen, ATE de l'école d'architecture de Normandie et du CERREV de Caen souhaitent exprimer, au conseil de l'école doctorale HSRT, leurs réserves devant le fonctionnement de cette instance de la COMUE Normandie Université.

Ces temps de bilans et de préparation de projet HCERES sont en effet l'occasion de faire certains constats et d'interroger la politique scientifique de l'instance du point de vue de la prise en compte de la pluralité de démarches épistémologiques que recouvrent les disciplines qui la composent.

Il est alarmant que sur les 6 projets de thèse en sociologie présentés en juin 2020, aucun n'ait été jugé digne d'un contrat établissement, au mépris du travail de sélection et de préparation de ces dossiers par les laboratoires ; il convient d'établir s'il s'agit d'une conjoncture particulière ou si ce résultat engage l'avenir de la politique de l'ED HSRT.

Tout d'abord, cette situation reflète un problème de fond ; en effet, il est difficilement acceptable que toutes les épistémologies ne soient pas jugées de même valeur scientifique et que le seul étalon retenu, bien que non explicite, privilégie manifestement le modèle technoscientifique. L'épistémologie de la sociologie s'est construite depuis le XIX<sup>e</sup> siècle en affirmant que tout traitement de la question sociale purement et simplement fondé sur des analogies méthodologiques entre société et sciences exactes ou expérimentales procédait d'un appauvrissement de la réalité sociale. L'histoire de la discipline est ainsi marquée par la démonstration du crédit à porter aux démarches qualitatives (entretien, observation, ethnographie, travail sur archives) dans un dialogue avec des approches quantitatives. L'ED HSRT regroupe des disciplines avec des épistémologies très différentes les unes des autres. Les sociologues, conscients du périmètre de leurs compétences propres, adoptent une attitude de retrait et de prudence dans les jugements et évaluations qu'ils émettent sur les dossiers qui leur sont étrangers, comme ceux relevant des neurosciences. La réciproque n'est en revanche pas respectée, tant chacun estime pouvoir penser les faits sociaux aussi bien qu'un sociologue, et discuter de la pertinence d'une recherche autant que les sociétés savantes légitimes dans le domaine.

Ensuite, toutes les ED n'ont pas adopté le système des commissions de sélection, privilégiant celui des quotas annuels par laboratoires. Cette option vise à se conformer aux critères d'évaluation qui prévalent dans les revues disciplinaires. A l'inverse, l'ED HSRT déroge à ces exigences d'expertise en renforçant l'injonction à la

pluridisciplinarité autant que la contrainte d'une grande hétérogénéité des disciplines regroupées selon un périmètre trop vaste. Si les critères d'évaluation énoncés dans un premier temps ne font pas débat, les modalités du classement des candidatures par scoring autorisent chacun à s'éloigner de ces critères, la note-score rendant les jugements faussement objectifs. Il n'est pas nécessaire de rappeler que le chiffre à lui seul ne suffit pas à objectiver l'évaluation.

Pour autant, les laboratoires de sociologie ont une contribution non négligeable à l'ED, grâce à leurs doctorant.e.s auto-financé.e.s ou en contrats CIFRE, ANR, en contrats financés par des pays étrangers. S'il est un fait que la sociologie fait partie de ces disciplines très sollicitées pour toutes sortes d'expertises, sur toutes sortes de sujets (Lubrizon, COVID-19...), il est également avéré que les contrats de financement de thèse restent l'exception dans le monde économique. Aussi la question de l'utilité sociale de la sociologie en tant que discipline ne saurait être remise en cause. Il convient néanmoins de rappeler que cette utilité sociale n'a pas de vertu d'immédiateté, en sociologie comme ailleurs. Les allocations de thèse dites établissement font partie des rares financements à maintenir l'existence de la recherche fondamentale à l'université. L'actualité de la pandémie due au Covid-19 et l'expérience fâcheuse des fonds alloués aux recherches spécialisées sur les coronavirus dont les financements avaient été suspendus ou réduits à portion congrue faute d'être identifiés comme immédiatement utiles, doit nous alerter sur une définition restreinte de l'intérêt d'une recherche. L'équilibre et la pluralité des questionnements de la discipline relèvent de la politique scientifique des laboratoires, qui ne peuvent être écartés au profit de critères extérieurs à cette discipline.

L'ensemble de ces remarques soulève enfin un autre point de fonctionnement de l'ED : la mise à disposition du conseil de statistiques analytiques annuelles et rétrospectives en vue de produire un véritable bilan commenté sur la base des échanges ainsi que de rapports individuels et argumentés sur les candidatures examinées.

En somme, les sociologues s'interrogent et interrogent le conseil sur leur place dans l'ED.

Dysolab, Université de Rouen-Normandie  
CERREV, Université de Caen-Normandie  
ATE, école supérieure d'architecture de Normandie